

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET
DES AMÉNAGEMENTS HYDRO-
AGRICOLE**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
AMÉNAGEMENTS
HYDRAULIQUES ET DU
DÉVELOPPEMENT DE
L'IRRIGATION**



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice



**PLAIDOYER EN VUE DE LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
TECHNIQUES ET FINANCIERS POUR LEUR CONTRIBUTION A LA MISE
EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE
RESTAURATION, CONSERVATION ET RECUPERATION DES SOLS AU
BURKINA FASO**

**RAPPORT DE MOBILISATION DES PARTENAIRES TECHNIQUES
ET FINANCIERS**

VERSION FINALE

Octobre 2020

Issa Martin BIKIENGA
Consultant

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	5
1. INTRODUCTION.....	7
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PLAIDOYER.....	8
2.1. Rappel du contexte.....	8
2.2. Justification du plaidoyer.....	8
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	11
3.1. Conception du plaidoyer.....	11
3.2. Démarche et synthèse des interventions du consultant	11
3.3. Limites de la méthodologie	13
4. RESULTATS ATTEINTS A L'ISSUE DU PLAIDOYER.....	14
4.1. Point sur les réponses reçues.....	14
4.2. Etat de connaissance de la SNRCRS et de son plan d'actions par les PTF	14
4.3. Attentes exprimées par les PTF	15
4.4. Adhésion des PTF à la SNRCRS et à son plan d'actions	19
4.5. Appuis techniques annoncés par les PTF	19
4.6. Appuis financiers annoncés par les PTF.....	20
4.7. Mécanismes financiers proposés par les PTF	22
4.8. Appréciation générale.....	23
5. PROPOSITIONS POUR LA SUITE DU PROCESSUS.....	25
5.1. Maintien des contacts avec les PTF.....	25
5.2. Communication sur la SNRCRS et son plan d'actions.....	25
5.3. Implication des PTF dans la mise en place et l'animation de la plateforme nationale sur la GDT au Burkina Faso	26
5.4. Mise en application des mécanismes financiers proposés par les PTF	26
5.5. Préparation de la table ronde des bailleurs de fonds	27
6. CONCLUSION	30
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE.....	31
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE.....	37
ANNEXE 3 : LISTE DES PTF AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE	38

SIGLES ET ABREVIATIONS

CES/DRS : Conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols

COVID : Maladie à corona virus

CSI-GDT : Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres

DGAHDI : Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation

DGESS : Direction générale des études et des statistiques sectorielles

ELD : Economie de la dégradation des terres

FEM : Fonds pour l'environnement mondial

GIZ/PDA : Programme Développement de l'agriculture de la Coopération allemande

GRN : Gestion des ressources naturelles

IGMVSS : Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel

MAAH : Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles

MINEFID : Ministère de l'économie, des finances et du développement

NDT : Neutralité en matière de dégradation des terres

ONG : Organisation non gouvernementale

PAI : Plan annuel d'investissement

PCD : Plan communal de développement

PNDES : Plan national de développement économique et social

PPP : Partenariat public-privé

PRD : Plan régional de développement

PROSOL : Projet de protection et réhabilitation des sols dégradés dans les zones rurales

PTF : Partenaire technique et financier

SNRCRS : Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Catégorisation des PTF	12
Tableau 2 : Réponses reçues par catégorie de PTF	14
Tableau 3 : Propositions et orientations pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS au Burkina Faso	15
Tableau 4 : Appuis techniques proposés pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS	19
Tableau 5 : Appuis financiers proposés pour la mise en œuvre du plan d'action de la SNRCRS au Burkina Faso	21
Tableau 6 : Mécanismes financiers proposés pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS au Burkina Faso	22

RESUME EXECUTIF

Depuis plusieurs décennies, les terres agricoles au Burkina Faso connaissent une dégradation accélérée due notamment à des facteurs naturels et anthropiques. Cette accélération de la dégradation des terres est un facteur qui compromet fortement les rendements des productions agro-sylvo-pastorales, et partant la réalisation de la sécurité alimentaire au Burkina Faso.

Les efforts de restauration et de récupération des terres dégradées déployés par l'Etat depuis plusieurs années avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) sont importants mais n'arrivent pas encore à inverser le phénomène de dégradation des terres. C'est donc dire qu'il faut poursuivre et renforcer ces efforts, et mettre un accent particulier sur la mobilisation des PTF déjà engagés ou non afin d'enrayer ce phénomène à long terme. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (MAAH), à travers sa Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation (DGAHDI), a fait réaliser un plaidoyer en direction des PTF pour les mobiliser en faveur de la mise en œuvre du Plan d'actions de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso.

Au regard de la situation sanitaire marquée par la pandémie de la COVID 19 rendant particulièrement difficile le travail au niveau de l'administration publique et des organisations internationales et interafricaines de coopération technique ou financière, la consultation des acteurs concernés a été faite par voie électronique, c'est-à-dire que les PTF ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne. Les réponses issues de ce questionnaire ont permis d'arriver aux constats résumés dans les paragraphes ci-dessous.

- Désormais, la plupart des PTF sont bien informés du contenu de la SNRCRS et de son plan d'actions, ainsi que des enjeux et défis liés à leur mise en œuvre.
- Les stratégies de la plupart des PTF dans le milieu rural au Burkina Faso prennent largement en compte la gestion durable des terres (GDT).
- Les PTF n'intervenant pas encore de façon spécifique dans le domaine de la GDT au Burkina Faso ont manifesté clairement leur disposition à prendre en compte la GDT à l'avenir dans leurs stratégies d'intervention dans le secteur rural au Burkina Faso.

Les attentes des PTF se résument comme suit :

- Le renforcement des capacités des acteurs.
- L'adoption d'une approche territoriale et multi-acteurs de la GDT.
- La durabilité des actions nécessitant de repousser l'horizon de la SNRCRS sur une période de 15 à 20 ans.
- La mise en place d'une plateforme nationale (informatisée) de capitalisation des résultats des différentes interventions (Etat, ONG etc.) dans le cadre de la GDT.

- L'alignement de la SNRCRS avec les initiatives régionales et internationales en lien avec la GDT.
- La prise en considération de l'intégration régionale.
- La formalisation de partenariats pour le financement des activités de GDT.
- L'élaboration d'une stratégie de communication et d'un dispositif de suivi-évaluation.

Les appuis techniques proposés par les différents PTF mettent l'accent sur : (i) le renforcement des capacités des acteurs de différentes manières (formations, échanges et visites de terrain), (ii) la capitalisation et valorisation des expériences acquises des projets et programmes de GDT, (iii) l'approche communale et régionale dans la mise en œuvre du plan d'actions, (iv) l'accès des femmes au foncier.

Les PTF ont proposé des appuis financiers divers. Ces appuis financiers annoncés indiquent sans ambiguïté l'adhésion des PTF au financement du plan d'actions. Ils comprennent : (i) la poursuite et l'accroissement des financements en cours des projets et programmes en lien avec le plan d'actions, (ii) la mobilisation de nouveaux financements, (iii) la recherche de financements internationaux gérés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), (iv) les apports de garanties. On note spécifiquement la disponibilité des banques commerciales à soutenir le plan d'actions à travers le financement bancaire et la gestion des lignes de crédit d'investissement ou des fonds de roulement.

Enfin, les propositions d'appuis financiers ont été complétées par des mécanismes financiers. Ces mécanismes font appel à des actions de grande envergure telles que l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds, le partenariat public-privé (PPP), le système de panier commun, la levée de fonds auprès d'institutions financières sous-régionales. En plus des PTF et des banques commerciales, les institutions de microfinance aussi, malgré la modestie de leurs moyens, ont manifesté leur disponibilité en proposant le développement de services financiers adaptés aux besoins des acteurs.

En conclusion, on peut dire que maintenant la voie est ouverte pour initier les premières actions d'opérationnalisation du plan d'actions. Ces premières actions sont notamment le maintien et le renforcement des contacts avec les PTF, la communication sur la SNRCRS et son plan d'actions, l'implication des PTF dans la mise en place de la plateforme nationale sur la GDT, la mise en application de certains des mécanismes financiers proposés par les PTF et la préparation de la table ronde des bailleurs de fonds.

1. INTRODUCTION

Au Burkina Faso, l'économie nationale est principalement basée sur le secteur primaire avec l'exploitation des ressources naturelles, dont principalement la terre. En effet, Le système de production agricole burkinabè repose essentiellement sur ces ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) et le travail. Environ 98,8 % des superficies emblavées sont exploitées en pluvial strict et 67% de ces superficies sont affectées à la production des céréales qui constituent l'aliment de base de la population. Le pays, de par sa situation géographique au cœur du Sahel, présente un profil écologique fragile, ce qui rend la production agricole instable. Cette instabilité de la production agricole liée à la variabilité pluviométrique est exacerbée par le niveau médiocre de la qualité et de la fertilité des sols.

Depuis plusieurs décennies, les terres agricoles connaissent une dégradation accélérée due notamment à des facteurs naturels et anthropiques. Des études réalisées récemment ont mis en évidence la problématique de la dégradation des terres au Burkina Faso. Il s'agit particulièrement du Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres (CSI-GDT), du Rapport sur la situation de référence, les cibles et les mesures associées à la Neutralité en matière de dégradation des terres au Burkina Faso, de l'Elaboration d'une situation de référence des terres dégradées et des acteurs de la conservation des eaux et des sols (CES) au Burkina Faso, et de l'Economie de la dégradation des terres au Burkina Faso. Elles sont complétées par beaucoup d'autres études portant sur le même sujet. Il ressort globalement de ces études que les efforts de restauration et de récupération des terres dégradées n'arrivent pas encore à inverser le phénomène de dégradation des terres qui ne cesse de progresser.

L'accélération de la dégradation des terres est une chose qui compromet fortement les rendements des productions agro-sylvo-pastorales, et partant la réalisation de la sécurité alimentaire au Burkina Faso. C'est donc dire qu'il faut poursuivre et renforcer les efforts déjà menés par l'Etat, et mettre un accent particulier sur la mobilisation des partenaires techniques (PTF) et financiers déjà engagés ou non afin d'enrayer ce phénomène à long terme. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (MAAH), à travers sa Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation (DGAHDI), a fait réaliser un plaidoyer en direction des PTF pour les mobiliser en faveur de la mise en œuvre du Plan d'actions de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso. Le présent rapport du plaidoyer s'articule autour de quatre (4) points :

1. Contexte et justification du plaidoyer.
2. Approche méthodologique.
3. Résultats atteints à l'issue du plaidoyer.
4. Propositions pour la suite du processus.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PLAIDOYER

2.1. Rappel du contexte

Dans le domaine de la conservation des eaux et des sols, défense et restauration des sols (CES/DRS) au Burkina Faso, un grand nombre d'acteurs mènent des actions depuis plusieurs décennies dans toutes les régions du pays. Ces acteurs sont essentiellement l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les ONG, les structures de recherche, les organisations paysannes, les producteurs/-trices individuels, etc. Les techniques et technologies utilisées sont très diversifiées et visent la restauration, la conservation et la récupération des sols.

Malgré les actions multiformes et d'envergure menées par les acteurs depuis les années 1960, force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Ce constat insatisfaisant a plusieurs causes dont les plus importantes sont (i) l'absence d'harmonie et de synergie entre les acteurs intervenant dans le domaine, (ii) la faiblesse de la mobilisation financière aussi bien de la part de l'Etat que de ses partenaires en vue de soutenir l'ensemble des acteurs aux fins d'aboutir à des actions de grande envergure, (iii) la faible maîtrise des techniques et technologies de CES/DRS par les agents d'appui-conseil et par les producteurs/-trices, etc. Tout ce qui précède découle du fait qu'il n'existe pas un cadre d'orientation stratégique cohérent permettant de mieux structurer les efforts de tous les acteurs du domaine pour de meilleurs résultats et une meilleure capitalisation.

C'est face à ce constat que le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro Agricoles (MAAH), à travers la Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du développement de l'irrigation (DGAHDI) a entrepris en 2017 de concevoir une stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols (SNRCRS), assortie d'un plan d'actions.

A cet effet, le MAAH avec l'appui du Programme Développement de l'Agriculture de la Coopération allemande (GIZ/PDA) et du Projet de protection et réhabilitation des sols dégradés dans les zones rurales du Burkina Faso (GIZ/ProSol) a élaboré une note conceptuelle qui a abouti à la mise au point de la SNRCRS adoptée en novembre 2019 par décret. Pour son opérationnalisation, cette SNRCRS est soutenue par un plan d'actions. Parallèlement à ce processus, une étude a permis en 2018 d'établir la situation de référence des terres dégradées et des acteurs de la CES/DRS au Burkina Faso. L'étape suivante consiste à mobiliser les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS.

2.2. Justification du plaidoyer

Le Burkina Faso est exposé au phénomène des changements climatiques qui se manifeste notamment par la forte dégradation des terres. Historiquement, l'Etat a très tôt affiché sa détermination à lutter résolument contre la dégradation des terres. Cette détermination s'est traduite par des investissements et des actions de CES/DRS, l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux politiques, stratégies, plans et programmes d'action sectoriels comme sous-sectoriels traitant tous de la gestion des ressources naturelles (GRN) et de la gestion durable

des terres (GDT) d'une manière ou d'une autre. Les premières interventions étatiques dans le domaine de la CES ont eu lieu dans les années 1960 dans l'actuelle province du Yatenga. Mais elles se sont révélées plutôt désastreuses.

Les investissements dans les techniques de CES/DRS ne sont donc pas nouveaux au Burkina Faso. Un examen attentif de la question de la dégradation des terres au Burkina Faso laisse apparaître que la GDT impliquant la mise en œuvre de techniques de CES/DRS est présente dans de nombreux programmes de développement sectoriel.

En résumé, d'énormes ressources ont été consenties par le Burkina Faso dans la GDT à travers les projets faisant intervenir les techniques de CES/DRS. Mais au regard de la fragilité écologique du pays et du phénomène des changements climatiques, beaucoup reste encore à faire. D'où la nécessité de poursuivre les investissements dans les actions de CES/DRS.

Sur le plan économique, l'Etude sur l'économie de la dégradation des terres au Burkina Faso (ELD) réalisée en 2019 par le MAAH a démontré à suffisance que face à la dégradation des terres, l'inaction se traduit par un coût important. Par contre, les actions de lutte contre la dégradation des terres sont économiquement et financièrement rentables. Sur cette base, le Burkina Faso doit s'engager résolument dans la GDT afin de contribuer à créer les conditions d'une économie résiliente. C'est en cela que la mobilisation de tous les acteurs, notamment des partenaires techniques et financiers pour financer la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS se justifie pleinement.

A l'heure actuelle, des rapports d'études consistants sur la restauration, la conservation et la récupération des sols au Burkina Faso sont disponibles. Il s'agit notamment des documents ci-après pour ne citer que les plus récents rédigés en 2018 et 2019 :

- la Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso ;
- le Plan d'actions de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso ;
- la Situation de référence des terres dégradées et des acteurs de la CES au Burkina Faso ;
- l'Etude sur l'économie de la dégradation des terres au Burkina Faso.

L'on peut donc utilement s'appuyer sur ces documents pour engager un plaidoyer de mobilisation des partenaires techniques et financiers en vue de l'opérationnalisation des actions qui y sont proposées.

C'est ainsi que le MAAH, à travers la DGAHDI, et avec l'appui du Programme Développement de l'agriculture de la Coopération allemande (GIZ/PDA) et du Projet de protection et réhabilitation des sols dégradés dans les zones rurales du Burkina Faso (GIZ/ProSol), a décidé de requérir les services d'un consultant pour conduire ce plaidoyer.

L'objectif global de la présente prestation est, entre autres, d'assurer une bonne préparation de la table ronde des PTF envisagée en vue de faciliter la sensibilisation et la mobilisation des PTF pour soutenir le financement de la mise en œuvre du Plan d'actions de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso.

De façon spécifique, il s'agit pour le consultant de :

- rencontrer individuellement les PTF pour les informer et échanger avec eux sur le contenu de la SNRCRS et de son plan d'actions ;
- présenter aux PTF les enjeux et les défis liés à la mise en œuvre de cette stratégie ;
- expliquer aux PTF les étapes de mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS, les acquis et les perspectives ;
- partager avec les PTF les besoins de financement de ce processus ;
- recueillir les dispositions (contributions diverses) et les attentes des partenaires dans le cadre du processus de mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS ;
- faire le plaidoyer auprès des PTF en vue de susciter leur soutien de tous ordres à la poursuite et à la finalisation du processus de mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS ;
- participer à l'organisation de la rencontre de vulgarisation des documents de la SNRCRS ;
- préparer les contenus des communications lors de la table ronde des bailleurs de fonds.

Les résultats attendus sont les suivants :

- les PTF sont informés du contenu de la SNRCRS et de son plan d'actions ;
- les PTF sont informés des enjeux et des défis liés à la mise en œuvre de cette stratégie ;
- les contributions techniques, orientations et attentes des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS sont recensées ;
- la position des PTF par rapport au financement du plan d'actions de la SNRCRS est connue ;
- les PTF adhèrent au processus de financement de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS ;
- une note présentant les éléments et résultats des échanges individuels et/ou collectifs avec les PTF est disponible.

3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

3.1. Conception du plaidoyer

Initialement, l'approche méthodologique convenue avec le commanditaire de la prestation, la DGAHDI, prévoyait des entretiens individuels avec les PTF pour :

- les informer et échanger avec eux sur le contenu de la SNRCRS et de son plan d'actions;
- leur présenter les enjeux et les défis liés à la mise en œuvre de cette stratégie ;
- faire le plaidoyer auprès d'eux en vue de susciter leur soutien de tous ordres à la poursuite et à la finalisation du processus de mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS.

Mais la situation sanitaire difficile imposée par la survenue du COVID 19 nous a amené à changer de méthode d'intervention. Le télétravail étant devenu la règle, nous avons opté pour des entretiens en ligne avec les PTF. Dans le but de parvenir à des résultats concrets, nous nous sommes prescrit une stratégie à suivre pour conduire ce plaidoyer de mobilisation des PTF pour le financement du plan d'actions de la SNRCRS, ainsi qu'il suit :

Objectif global : les PTF contribuent techniquement et financièrement à la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS.

Résultat 1	Le plan d'actions de la SNRCRS est pris en considération dans les stratégies d'intervention des PTF du secteur rural.
Résultat 2	Des propositions et orientations pratiques pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS sont répertoriées.
Résultat 3	Des appuis techniques et financiers pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS sont recensés et documentés.
Résultat 4	Des mécanismes de financement du plan d'actions de la SNRCRS sont identifiés.
Résultat 5	Une table ronde des PTF pour la vulgarisation et le financement du plan d'actions de la SNRCRS est tenue.

Cette stratégie résumait la nature et le niveau d'effort que nous devrions déployer pour répondre entièrement aux termes de référence de la mission.

3.2. Démarche et synthèse des interventions du consultant

Notre démarche et nos interventions se résument comme suit :

- conception d'une base de données informatique pour l'administration du questionnaire ;

- conception d'un questionnaire en ligne posté sur notre site web personnel : www.issamartinbikienga.com;
- positionnement de la SNCRCS et de son plan d'actions sur notre site web pour informer les PTF ;
- interactions avec les PTF au téléphone ;
- enregistrement des réponses des PTF à ce questionnaire ;
- traitement des réponses à ce questionnaire ;
- analyse et interprétation des réponses à ce questionnaire.

Le contenu du questionnaire est donné en annexe 2.

Auparavant, deux types de correspondances ont été adressés aux acteurs étatiques et non-étatiques impliqués dans cet exercice :

- une correspondance aux acteurs non-étatiques leur demandant d'autoriser leurs services techniques compétents à recevoir le consultant pour un entretien en vue de leur participation à la table-ronde des PTF prévue à l'effet de la mobilisation de ressources financières ;
- une autre correspondance aux PTF leur demandant de faire remplir le questionnaire en ligne par leurs services compétents.

Ces correspondances ont été complétées par des coups de fil téléphonique pour collecter davantage d'informations.

La catégorisation des PTF ciblés pour le plaidoyer se présente comme suit :

Tableau 1 : Catégorisation des PTF

N°	Nature	Nombre de PTF destinataires du questionnaire
1	Coopération bilatérale	14
2	Coopération multilatérale	5
3	Banques et établissements financiers ¹	1
4	Institutions de microfinance ²	1
5	Sociétés de garantie interbancaire	1
6	Organisations internationales et interafricaines	5
7	ONG	2
8	Total	29

¹ A travers leur association professionnelle

² A travers leur association professionnelle

3.3. Limites de la méthodologie

La méthodologie, même revue et optimisée, présente quelques limites objectives. Le contexte sanitaire imposé par la pandémie du COVID 19, a rendu indisponibles un certain nombre de PTF. Des conseillers en développement rural dans les ambassades, en mesure de répondre au questionnaire étaient repartis dans leurs pays d'origine en attendant une amélioration de la situation sanitaire. D'autres étaient en mission hors du Burkina Faso et se sont retrouvés bloqués à l'étranger.

Les réponses obtenues au terme d'un questionnaire même appuyé avec des appels téléphoniques et des courriels de relance, ne peuvent pas remplacer la valeur des entretiens directs avec les PTF. Mais il n'y a nul doute que tous les acteurs concernés ou intéressés par les résultats de cet exercice comprennent parfaitement ces désagréments nés d'une situation exceptionnelle. Malgré tout, cet exercice garde toute sa pertinence.

4. RESULTATS ATTEINTS A L'ISSUE DU PLAIDOYER

4.1. Point sur les réponses reçues

Les réponses reçues au questionnaire par catégorie de PTF sont résumées au tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Réponses reçues par catégorie de PTF

N°	Nature	Nombre de PTF ayant répondu au questionnaire par catégorie
1	Coopération bilatérale	11
2	Coopération multilatérale	3
3	Banques et établissements financiers ³	1
4	Institutions de microfinance ⁴	1
5	Sociétés de garantie interbancaire	1
6	Organisations internationales et interafricaines	5
7	ONG	2
8	Total	24

En résumé, sur vingt-neuf (29) PTF consultés, vingt-quatre (24) ont répondu au questionnaire, soit environ 83% comme taux de réactivité.

4.2. Etat de connaissance de la SNRCRS et de son plan d'actions par les PTF

En rappel, le résultat attendu du plaidoyer était le suivant : *Résultat 1 : le plan d'actions de la SNRCRS est pris en considération dans les stratégies d'intervention des PTF du secteur rural.* Les réponses reçues laissent apparaître clairement que la gestion durable des terres (GDT) fait partie des stratégies d'intervention de la plupart des PTF dans le secteur rural au Burkina Faso. Rares sont les PTF n'ayant pas une composante GDT dans leurs interventions dans le secteur rural au Burkina Faso. Les modalités d'intervention des PTF sont diverses : il peut s'agir de stratégies pluriannuelles convenues avec le Burina Faso dans les accords de coopération technique ou financière, ou de projets et programmes comportant des actions de GDT. De façon générale, la problématique de la dégradation des terres est prise en considération par la plupart des PTF. Cependant, au regard de l'ampleur du phénomène, le gouvernement devrait engager des négociations plus poussées avec les PTF en les orientant sur des investissements et actions de long durée comme l'exigent les conditions de réussite de la GDT. En outre, une meilleure coordination des interventions des PTF et une mutualisation de leurs efforts s'imposent pour obtenir une plus grande efficience. Désormais, cela est rendu possible par l'existence d'outils pertinents tels que la SNRCRS elle-même et son plan d'actions, le Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres (CSI-GDT), la Neutralité en matière

³ A travers leur association professionnelle

⁴ A travers leur association professionnelle

de dégradation des terres (NDT), ainsi que les différents documents de politiques disponibles en lien avec la GDT.

A l'étape actuelle, on peut considérer que la plupart des PTF touchés à travers ce questionnaire ont une bonne connaissance de la SNRCRS et de son plan d'actions dans la mesure où : (i) les versions résumées de la SNRCRS et de son plan d'actions étaient postées sur le site web du consultant à l'attention des PTF, (ii) la prise de connaissance de la SNRCRS et de son plan d'actions était indispensable pour renseigner le questionnaire. Certains PTF, pour manifester leur intérêt pour le sujet, ont demandé les versions intégrales de la SNRCRS et de son plan d'actions et un envoi leur a été fait par le consultant. La conclusion que l'on peut tirer est comme suit :

- Désormais, la plupart des PTF sont bien informés de la SNRCRS et de son plan d'actions, ainsi que des enjeux et défis liés à leur mise en œuvre.
- Les stratégies de la plupart des PTF dans le milieu rural au Burkina Faso prennent en compte la GDT.
- Les PTF n'intervenant pas encore de façon spécifique dans le domaine de la GDT au Burkina Faso ont manifesté clairement leur disposition à prendre en compte la GDT à l'avenir dans leurs stratégies d'intervention dans le secteur rural au Burkina Faso.

4.3. Attentes exprimées par les PTF

A ce niveau, il s'agissait de faire le point des attentes exprimées par les PTF comme le stipulait le résultat 2 ainsi formulé : *Résultat 2 : des propositions et orientations pratiques pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS sont répertoriées.*

Les opinions émises par les PTF sont récapitulées au tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3 : Propositions et orientations pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS au Burkina Faso

N°	Contenu de la proposition
1	<ul style="list-style-type: none">- S'assurer d'un dispositif opérationnel léger de mise en œuvre des actions de la SNRCRS- Assurer le renforcement des capacités des acteurs constitutifs du dispositif- Instaurer un cadre de partage des résultats et de définition des nouvelles orientations pour parvenir à l'autonomisation des acteurs.
2	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre de la SNRCRS de manière inclusive- Adopter une approche territoriale de la GDT- Adopter une approche multi-acteurs de la GDT- Eviter les approches sectorielles, mais favoriser plutôt les approches intégrales et holistiques.

N°	Contenu de la proposition
3	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'accent sur les matériaux locaux pour permettre une meilleure appropriation et une reproductibilité des techniques dans le milieu - Adapter chaque technique au contexte du milieu pour minimiser les coûts (par exemple pour les diguettes antiérosives, s'il y a un manque de moellons dans le milieu, il faut privilégier les bandes végétales plutôt que de parcourir de grandes distances en vue d'aller chercher ces moellons, etc.). - Capitaliser les enseignements tirés des projets réalisés dans le domaine de la fertilité des sols - Etablir des liens entre la SNRCRS et les changements climatiques dans le but de mobiliser davantage de ressources financières. - Exploiter les expériences réussies des organisations internationales et internationales en vue d'accompagner la mise en œuvre du plan d'actions.
4	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la GDT une directive nationale indépendante du régime politique en place et qui soit mise en œuvre sur toute l'étendue du territoire national. Pour ce faire, il faudrait que l'horizon temporel de la SNRCRS soit revu de manière qu'il aille au-delà de cinq ans. Il faudrait en effet se donner la liberté d'agir pour la GDT sur au moins 15 à 20 ans et convaincre les PTF à s'inscrire sur cette durée - La durabilité des actions doit être une priorité, afin de sortir des schémas dans lesquels les effets des projets et programmes s'estompent juste quelques années après leur achèvement - Les solutions en matière de restauration, conservation et récupération des sols existent et beaucoup d'entre elles ont fait leurs preuves. Il ne reste qu'à les mettre en œuvre selon les zones agroécologiques et surtout suivre le processus jusqu'à ce que leur application soit ancrée dans les habitudes des populations - Afin que la SNRCRS soit pérenne, il est préconisé la création d'une direction générale de la gestion durable des terres qui pourra suivre et mettre en œuvre ou appuyer la mise en œuvre des programmes de GDT.
5	<ul style="list-style-type: none"> - Définition au niveau national d'indicateurs clés en matière de GDT au Burkina Faso, ce qui permettra aux différents intervenants d'apporter leur contribution à la réalisation des objectifs nationaux du plan d'actions de la SNRCRS - Prise de dispositions pratiques pour obliger ces différents intervenants à renseigner ces indicateurs clés - Mise en place et animation d'une plateforme nationale (informatisée) de capitalisation des résultats des différentes interventions (Etat, ONG etc.) dans le cadre de la GDT au Burkina Faso et en lien avec les indicateurs clés du plan d'actions, avec des démembrvements aux niveaux régional et communal - Faire une cartographie des interventions des différents PTF dans le domaine de la GDT dans le but d'une mutualisation et rationalisation des ressources financières mises en œuvre.
6	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de l'approche bassin versant en considérant les grands bassins versants du Burkina Faso - Mise en place de comités de gestion de chaque bassin versant avec pour mission d'élaborer, de planifier et de réaliser leurs plans d'actions de la SNRCRS - Mise à jour des cartes de dégradation et des aptitudes des sols du Burkina Faso

	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'outils de mécanisation adaptés à chaque technologie de lutte contre la dégradation des terres.
7	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un mécanisme qui puisse capitaliser les initiatives concourant à la mise en œuvre du plan d'actions au niveau des différents ministères concernés ; cela suppose que ces ministères conviennent de toujours se référer aux objectifs et effets du plan d'actions de la SNRCRS pour la mise en œuvre des projets de terrain - Alignement de la SNRCRS avec un certain nombre d'initiatives nationales et internationales : le Défi de Bonn, la NDT, l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS), entre autres. - Alignement de la SNRCRS avec les conventions environnementales internationales : Convention internationale sur la lutte contre la désertification, Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention sur la biodiversité, Accord de Paris sur le climat, etc.
8	<p>Former et sensibiliser tous les planificateurs des projets et programmes, en particulier les Directions générales des études et des statistiques sectorielles (DGESS) des ministères en charge du secteur rural pour la prise en compte systématique des axes de la SNRCRS dans les programmes de développement agro-pastoral et environnemental.</p> <p>Prendre en compte la SNRCRS et son plan d'actions dans le PNSR III en cours d'élaboration</p> <p>Former les responsables des projets et programmes sur la connaissance et les techniques de mobilisation des ressources financières disponibles aux plans régional et international en lien avec la lutte contre les changements climatiques et la GDT (fonds logés au FEM, au FIDA, à la BAD, à la BOAD, Fonds vert climat, etc.)</p>
9	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des jeunes à la terre - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion de la mécanisation agricole pour susciter et appuyer l'entrepreneuriat chez les jeunes - Elaborer et mettre en œuvre une politique de mise à l'échelle des bonnes pratiques et de projets pilotes pour faire taches d'huile - Professionnaliser les agro-pasteurs.
10	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une implication effective de tous les acteurs (notamment les paysans, les ONG et tous les partenaires/structures techniques) - Effectuer un monitoring périodique de la mise en œuvre des actions prévues - Tenir des Assises nationales pour les besoins de restitution au plan national.
11	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer davantage les PTF - Créer une structure compétente pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions - Prévoir un dispositif de suivi-évaluation.
12	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des actions basées sur les réalités socio-économiques des acteurs - Restaurer les terres dégradées pour une utilisation bien précise et faire le bilan en comparant les coûts de la restauration avec ce que l'on tire des terres restaurées.

13	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une bonne communication sur la stratégie. Tous les acteurs et parties prenantes (aussi bien au niveau national, régional, qu'international) doivent être suffisamment informés sur la stratégie. - Appropriation de la stratégie par les parties prenantes à la mise en œuvre au niveau national - Définition claire pour chaque action, des acteurs chargés de la mise en œuvre et de la méthodologie de mise en œuvre
14	Mettre un accent particulier sur la résolution de la question foncière
15	Mise en œuvre d'actions concertées s'intégrant dans une dynamique régionale globale à la hauteur des enjeux de l'intégration régionale autour de la problématique
16	La dégradation des terres touche à la fois les terres agricoles, pastorales et sylvicoles. Les activités économiques y relatives en dépendent. Pour une réponse holistique, il importe de prendre en compte les domaines liés à chacune de ces activités économiques rurales du pays et envisager un traitement "intégré". Les terres de parcours, soumises à une dégradation continue, dont l'usage est souvent source de graves conflits entre agriculteurs et éleveurs, méritent des actions spécifiques de conservation et de gestion.
17	Plus grande prise en compte de la GDT dans les projets et programmes de développement rural
18	Révision annuelle ou semestrielle du plan d'actions avec les partenaires de mise en œuvre et discussion sur l'état d'avancements des activités
19	Sensibilisation/formation des acteurs sur l'importance d'une agriculture rentable et durable par la qualité des sols Sensibilisation des acteurs sur la nécessité de la protection et pérennisation des sols
20	Veiller à la qualité des engrains mis à la disposition des producteurs
21	Interdire formellement l'utilisation des pesticides non homologués en raison de leur nuisance sur la qualité des sols.

En résumé, on peut retenir les points saillants ci-après :

- Le renforcement des capacités des acteurs.
- La sensibilisation/formation des acteurs sur l'importance d'une agriculture rentable et durable par la qualité des sols.
- La sensibilisation des acteurs sur la nécessité de la protection et pérennisation des sols.
- La nécessité de mettre des engrains de qualité à la disposition des producteurs.
- L'adoption d'une approche territoriale et multi-acteurs de la GDT.
- La durabilité des actions nécessitant de repousser l'horizon de la SNRCRS sur une période de 15 à 20 ans.
- La mise en place d'une plateforme nationale (informatisée) de capitalisation des résultats des différentes interventions (Etat, ONG etc.) dans le cadre de la GDT.
- L'alignement de la SNRCRS avec les initiatives régionales et internationales en lien avec la GDT.

- La prise en compte de l'intégration régionale.
- La formalisation de partenariats pour le financement des activités de gestion durable des terres.
- L'élaboration d'une stratégie de communication et d'un dispositif de suivi-évaluation.

Ces propositions sont pertinentes et à mettre en application de façon organisée lors de l'opérationnalisation du plan d'actions.

4.4. Adhésion des PTF à la SNRCRS et à son plan d'actions

En analysant les réponses au questionnaire, on peut affirmer que l'adhésion des PTF à la SNRCRS est effective et peut être illustrée par les éléments ci-dessous :

- Les PTF ont montré que bon nombre de leurs actions en cours dans le domaine de la GDT s'inscrivaient déjà dans certains axes stratégiques de la SNRCRS.
- Les PTF qui jusqu'à présent n'intervenaient pas de façon explicite dans le domaine de la GDT au Burkina Faso sont disposés à le faire à l'avenir lors de la formulation des prochains cadres de coopération, de projets et programmes avec le Burkina Faso.
- Aucune opinion défavorable à la SNRCRS n'a été enregistrée.
- Beaucoup de propositions techniques ont été formulées par les PTF pour accompagner la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS.
- Les PTF se sont prononcés favorablement pour le financement du plan d'actions de la SNRCRS. Les modalités de financement, tout comme les mécanismes financiers seront évoqués dans les paragraphes ci-dessous.

4.5. Appuis techniques annoncés par les PTF

Les appuis techniques proposés pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS au Burkina Faso sont répertoriés au tableau 4 ci-dessous :

Tableau 4 : Appuis techniques proposés pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS

N°	Description de l'appui technique
1	Renforcement des capacités logistiques du dispositif de mise en œuvre
2	<ul style="list-style-type: none"> - Formations continues et diplômantes (Master GDT) - Gestion des connaissances en GDT - Appui à la mise à l'échelle des bonnes pratiques de GDT - Recherche/développement en GDT.
3	<ul style="list-style-type: none"> - Appuis aux réflexions sur la CES/DRS et la SNRCRS en général - Organisation de discussions, échanges et visites commentées, etc.
4	<ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation et valorisation des expériences acquises en GDT - Mise à l'échelle de la technique du bocage sahélien.
5	Mise en place de la plateforme nationale sur la GDT.

6	Etablissement de répertoires des bonnes pratiques de récupération des terres dégradées identifiées sur le plan national.
7	Appui à la mise en œuvre des plans d'actions de l'IGMVSS au Burkina Faso.
8	Appui à la promotion de l'accès des femmes au foncier.
9	Appui à la vulgarisation des techniques culturelles innovantes dans le domaine de la CES/DRS.
10	Cartographie des zones dégradées et pour le suivi de la dynamique de l'occupation des terres.
11	Appui à la mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle communale et régionale
12	Partage/capitalisation d'expériences acquises d'autres projets et programmes dans la sous-région.
13	Poursuite des projets et programmes en cours en lien avec la GDT.
14	Appui à la promotion des cultures par l'utilisation des phosphates naturels du Burkina Faso.

Ces appuis techniques proposés mettent l'accent sur : (i) le renforcement des capacités des acteurs de différentes manières (formations, échanges et visites de terrain), (ii) la capitalisation et valorisation des expériences acquises des projets et programmes de GDT, (iii) l'approche communale et régionale dans la mise en œuvre du plan d'actions, (iv) l'accès des femmes au foncier. Au-delà de ces propositions, il est important de noter que beaucoup de PTF interviennent déjà dans certains axes stratégiques de la SNRCRS à travers leurs et programmes et terrain. Ces interventions peuvent être ajustées pour mieux intégrer les actions du plan d'actions et converger vers l'atteinte des résultats et objectifs du plan d'actions.

4.6. Appuis financiers annoncés par les PTF

A ce niveau, il s'agissait principalement de connaître la position des PTF par rapport au financement du plan d'actions de la SNRCRS. L'exercice ne visait pas à ce stade à obtenir des engagements financiers formels de leur part. Du reste, de tels engagements financiers seront exprimés et documentés lors de la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds.

Les appuis financiers proposés sont multiples et divers selon les types des accords de coopération ou les modalités d'intervention des PTF au Burkina Faso. Ils sont récapitulés au tableau 5 ci-dessous :

Tableau 5 : Appuis financiers proposés pour la mise en œuvre du plan d'action de la SNRCRS au Burkina Faso

N°	Description de l'appui financier
1	Mobilisation des ressources financières à travers les projets et programmes en lien avec les actions du plan d'actions.
2	- Développement d'un projet régional à soumettre au Fonds Vert pour le Climat dans le cadre de l'IGMVSS - Négociation avec le FEM pour accéder à des fonds spécifiques.
3	Accroissement des financements en cours pour mieux prendre en compte le plan d'actions.
4	Participation aux efforts de financement structurant et coordonné
5	- Participation aux différents ateliers sur la mise en œuvre de la SNRCRS en vue d'identifier des besoins de financement des acteurs à satisfaire - Financement des projets issus du plan d'actions.
6	Financement bancaire.
7	Financement à travers les ONG.
8	Apport de garanties pour des crédits à court, moyen et long terme consentis par les établissements de crédit, à des entreprises légalement installées au Burkina Faso.
9	Aide à la création et au développement d'entreprises pérennes, en leur facilitant l'accès aux financements.
10	Gestion des lignes de crédit d'investissement pour les équipements qui entrent dans la GDT et des lignes de fonds de roulement pour conduire les activités rentables.
11	Appui financier à travers le financement de projets et programmes en cours (Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger, Projet récupération et valorisation des espaces pastoraux dégradés, etc.).
12	Conditions de financement souples et adaptées aux besoins de la clientèle agricole agro-sylvo--pastorale plus particulièrement au segment de clients entrant dans le cadre de la SNRCRS.
13	Poursuite de l'appui financier à travers les projets traitant des chartes foncières, de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques.

Ces appuis financiers annoncés indiquent sans ambiguïté l'adhésion des PTF au financement du plan d'actions. Ils comprennent : (i) la poursuite et l'accroissement des financements en cours des projets et programmes en lien avec le plan d'actions, (ii) l'assouplissement des conditions de financement plus particulièrement au segment de clients entrant dans le cadre de la SNRCRS, (iii) la mobilisation de nouveaux financements, (iv) la recherche de financements internationaux gérés par le FEM, (v) les apports de garanties. On note spécifiquement la disponibilité des banques commerciales à soutenir le plan d'actions à travers le financement bancaire et la gestion des lignes de crédit d'investissement ou des fonds de roulement.

4.7. Mécanismes financiers proposés par les PTF

Les mécanismes financiers proposés par les PTF pour le financement du plan d'actions sont nombreux et divers. Ils viennent compléter les appuis financiers ci-dessus énoncés. Le tableau 6 ci-dessous en donne une vue synoptique :

Tableau 6 : Mécanismes financiers proposés pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS au Burkina Faso

N°	Description du mécanisme
1	Définition d'un pourcentage du budget total alloué aux actions de GDT comme contribution directe à la mise en œuvre de la SNRCRS et création d'un fonds commun de mise en œuvre de la SNCRS.
2	- Mobilisation des ressources financières internes à travers le développement de mécanismes innovants de crédits - Implication du secteur privé, notamment pour suppléer aux manques de capacités des producteurs lors des aménagements des terres - Négociation avec les PTF pour des programmes structurants sur 20-30 ans.
3	Formalisation des partenariats pour le financement des activités de GDT, condition première de la sécurité alimentaire. Ces partenariats permettront de mettre en place des lignes de crédit ou de subvention pour accompagner les acteurs.
4	Mobilisation conséquente des ressources pour la mise en œuvre de la SNRCRS à travers un système de crédit accordé sur plusieurs années aux agriculteurs pour l'aménagement de leurs terres selon les principes de la GDT, en plus des financements attendus des bailleurs de fonds.
5	- Organisation d'une table ronde des partenaires pour le financement du plan d'actions - Mise en place d'un mécanisme permettant de capitaliser les contributions financières des différents intervenants (Etat, CT, ONG) dans l'atteinte des objectifs et des résultats du plan d'actions suivant des indicateurs clés validés au niveau national. Cela aidera à optimiser et accroître ces contributions financières.
6	Développement de services financiers adaptés aux besoins des acteurs à travers les institutions de microfinance.
7	Recours : - aux budgets des ministères concernés pour une allocation plus importante de ressources financières en faveur du plan d'actions ; - à l'institution de taxes aux sociétés minières pour la reconstitution de l'environnement.
8	- Rehaussement de la contribution financière de l'Etat - Négociations des contributions des PTF sous forme de dons/subventions ; - Mobilisation des contributions des bénéficiaires - Mobilisation de ressources internes à travers des canaux tels que les téléthons - Promotion des partenariats public/privé (PPP)

	- Contributions des institutions financières avec des facilités exceptionnelles de remboursement pour les producteurs et productrices.
9	Elaborer des requêtes de financement assorties d'un business model
10	Mobilisation des financements en mettant en place un système de panier commun
11	- Inscription de lignes budgétaires spécifiques en faveur du plan d'actions dans les budgets des ministères concernés par le développement rural - Développement de synergies d'actions au plan financier avec les partenaires techniques et financiers.
12	Orientation des financements sur les ONG.
13	Promotion de l'autofinancement des actions pour garantir la durabilité.
14	Levée de fonds auprès d'institutions financières sous-régionales, notamment de la BOAD.
15	Programmation de la mise en œuvre de la SNRCRS lors des Commissions mixtes de partenariat et de l'élaboration des Programmes indicatifs de coopération.
16	Identification de programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux pertinents pour mettre en œuvre les activités du plan d'actions.
17	- Mise à disposition des banques de fonds alloués aux financements des clients dont les projets entrent dans le cadre de la SNRCRS ; - Mise à disposition des banques de fonds de garantie pour faciliter l'accompagnement des clients dont les projets entrent dans le cadre de la SNRCRS.
18	Prêts au taux de zéro pour cent

Ces mécanismes financiers sont dignes d'intérêt. Outre les efforts classiques à faire par les acteurs étatiques et les bénéficiaires, ces mécanismes font appel à des actions de grande envergure telles que l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds, le PPP, le système de panier commun, la levée de fonds auprès d'institutions financières sous-régionales. En plus des PTF et des banques commerciales, les institutions de microfinance aussi, malgré la modestie de leurs moyens, ont manifesté leur disponibilité en proposant le développement de services financiers adaptés aux besoins des acteurs.

4.8. Appréciation générale

L'appréciation générale que nous pouvons donner à cet exercice est qu'il a permis de fournir des éléments clairs et intéressants sur la base desquels le commanditaire peut se faire une opinion fiable quant à l'adhésion des PTF au financement du plan d'actions de la SNRCRS. Tout d'abord, l'on peut affirmer que la plupart des PTF touchés par ce questionnaire sont désormais bien informés sur les enjeux et défis liés à la mise en œuvre de la SNRCRS ainsi que de son plan d'actions. Les versions résumées de la SNRCRS et de son plan d'actions postées sur le site web du consultant ont grandement facilité ce partage d'information.

Par ailleurs, on note un intérêt clair des PTF à la SNRCRS et à son plan d'actions à travers le nombre et la diversité des contributions techniques, orientations et attentes exprimées dans les réponses au questionnaire. Celles-ci peuvent servir de points d'appui pour accroître l'efficacité des actions et atteindre les effets annoncés dans le plan d'actions.

Les appuis financiers proposés viennent conforter la manifestation d'intérêt des PTF pour la SNRCRS et de son plan d'actions. Il s'agit d'appuis réalistes et réalisables qui pourront être concrétisés en temps opportun. Certains d'entre eux sont de portée générale ; d'autres sont spécifiques et à négocier avec chacun des PTF concernés.

Enfin, les mécanismes financiers proposés s'inscrivent dans le créneau des opportunités à saisir pour accroître l'efficacité de la mobilisation, et plus tard, la gestion des ressources financières. La DGAHDI peut voir la possibilité d'en tirer le meilleur profit.

5. PROPOSITIONS POUR LA SUITE DU PROCESSUS

Cet exercice de mobilisation des PTF est une étape importante dans la mise en œuvre de la SNRCRS et de son plan d'actions. Il doit se poursuivre afin de produire les effets attendus du plan d'actions. C'est dans cet esprit que sont faites les propositions qui seront décrites dans les paragraphes ci-dessous.

5.1. Maintien des contacts avec les PTF

Au regard de la position favorable affichée par les PTF pour contribuer au financement de la SNRCRS et de son plan d'actions, il y a lieu de déployer des efforts et de développer des initiatives pour maintenir cet enthousiasme. Nous suggérons à la DGAHDI d'organiser des occasions d'échanges et des rencontres spécifiques avec les PTF, individuellement ou en groupes sur la SNRCRS et son plan d'actions. Cela permettra d'amener progressivement les PTF à concrétiser les propositions techniques et financières qu'ils ont émises en répondant au questionnaire. En un mot, le dialogue avec les PTF doit être entretenu de façon permanente.

5.2. Communication sur la SNRCRS et son plan d'actions

Cette question avait déjà été évoquée dans le document de la SNRCRS élaboré en 2017 et mérite d'être rappelée ici.

La communication doit être prioritairement orientée sur les décideurs nationaux, régionaux et locaux, puis en direction de (i) l'administration centrale et déconcentrée, (ii) des collectivités territoriales, (iii) de la société civile et du secteur privé, (iv) des professionnels de la communication et des médias, (v) des éducateurs, (vi) des chercheurs, (vii) des femmes, (viii) de la jeunesse, (ix) des PTF, (x) des leaders d'opinion et autorités coutumières et religieuses, (xi) des communautés de base en campagne et en ville.

Une communication spécifique en direction de la communauté internationale doit être également entretenue pour soutenir notamment les efforts de mobilisation des ressources financières en faveur de la mise en œuvre de la SNRCRS.

Les actions de communication devront mettre l'accent sur :

- une meilleure implication des collectivités territoriales dans la gestion des actions de CES/DRS ;
- l'appui aux collectivités dans l'élaboration des PAI, PCD et PRD intégrant les actions de CES/DRS ;
- la traduction des livrables en langues locales pour une meilleure appropriation par les communautés ; cela implique un état des lieux du disponible en documents traduits en langues nationales pour leur valorisation ;
- le renforcement des capacités des acteurs locaux à l'usage des documents traduits ;
- l'organisation d'ateliers régionaux d'information à l'intention des collectivités ;

- l'utilisation des radios communautaires pour la diffusion des informations et des bonnes pratiques en matière de restauration et conservation des sols et de gestion durable des terres ;
- l'utilisation de la Radio rurale pour la diffusion des informations et les séances de sensibilisation ;
- le développement d'un système de « Call center » pour une vulgarisation des technologies et des informations en matière de CES/DRS;
- la sensibilisation des autorités coutumières sur la gestion et la sécurisation foncière (à travers les accords d'usage par exemple).

En attendant la mise en place des financements en faveur du plan d'actions, le MAAH, sur l'instigation de la DGAHDI, peut saisir toutes les opportunités qui s'offrent à lui pour mettre en application quelques-unes des actions de communication sus-évoquées. Ces opportunités sont, entre autres, l'exécution des projets et programmes, les échanges avec les acteurs étatiques et non-étatiques concernés par le plan d'actions, les séminaires et ateliers organisés par le MAAH et dont les thèmes sont en lien avec la SNRCRS.

Dans tous les cas, il sera indispensable de développer une stratégie de communication pour permettre une meilleure diffusion de la SNRCRS à tous les niveaux.

5.3. Implication des PTF dans la mise en place et l'animation de la plateforme nationale sur la GDT au Burkina Faso

A l'heure actuelle, des actions sont entreprises par la DGAHDI de concert avec le ProSol et la GIZ pour la mise en place et l'animation d'une plateforme nationale sur la GDT au Burkina Faso. Cette plateforme doit renseigner sur l'évolution de la dégradation des terres au Burkina Faso : l'augmentation des surfaces dégradées, les progrès enregistrés lors de la mise en œuvre de la SNRCRS et de son plan d'actions, de la NDT et autres actions de GDT. Le moment est tout à fait indiqué pour impliquer les autres PTF à la conception de cette plateforme qui sera plus tard d'un grand intérêt pour toutes les parties. Cet outil donnera également des informations claires sur le ciblage des actions et l'orientation des financements en faveur de la GDT.

5.4. Mise en application des mécanismes financiers proposés par les PTF

En l'absence de financement, il est difficile pour le MAAH de mettre en application les différents mécanismes financiers répertoriés au tableau 6 ci-dessus. Cependant, des actions minimales presque sans coût ou à coût faible peuvent être entreprises pour opérationnaliser certains de ces mécanismes financiers, notamment ceux qui sont ci-dessous listés :

- Négociation avec les PTF pour des programmes structurants sur 20-30 ans.
- Recours : (i) aux budgets des ministères concernés pour une allocation plus importante de ressources financières en faveur du plan d'actions, (ii) à l'institution de taxes aux sociétés minières pour la reconstitution de l'environnement, (iii) au rehaussement de la contribution financière de l'Etat.
- Négociations des contributions des PTF sous forme de dons et subventions.
- Mobilisation des financements en mettant en place un système de panier commun.
- Inscription de lignes budgétaires spécifiques en faveur du plan d'actions dans les budgets des ministères concernés par le développement rural.
- Promotion des partenariats public/privé (PPP).
- Développement de synergies d'actions au plan financier avec les partenaires techniques et financiers.
- Programmation de la mise en œuvre de la SNRCRS lors des Commissions mixtes de partenariat et de l'élaboration des Programmes indicatifs de coopération.

Il ne s'agit pas pour le MAAH de mener seul ces actions, mais de s'associer les compétences des autres ministères concernés, notamment du Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID).

5.5. Préparation de la table ronde des bailleurs de fonds

A l'heure actuelle, il n'est pas indiqué de tenir une table ronde des bailleurs de fonds. En effet, l'arrivée à terme du Plan national de développement économique et social (PNDES), l'attente d'un nouveau référentiel pour orienter les financements des PTF, le contexte sanitaire marqué par la pandémie de la COVID 19, la persistance de l'insécurité et l'organisation des élections sont autant d'éléments objectifs et convaincants rendant inopportun l'organisation pour le moment d'une table ronde des bailleurs de fonds. Cependant, la préparation d'une table ronde à tenir plus tard peut se mettre en route avec quelques actions à la portée du MAAH.

Nous suggérons la désignation d'un PTF comme chef de file en vue d'appuyer la mobilisation des autres PTF. Ce chef de file verra stratégiquement comment inciter ses pairs à un financement conséquent du plan d'actions.

Parallèlement à cela, le MAAH peut mettre en place une équipe de travail pour réunir et préparer certains documents qui seront requis pour la table ronde. Bon nombre d'entre eux existent déjà. Il en sera fait des synthèses exploitables à l'attention des acteurs concernés par la table ronde.

De façon non limitative, nous suggérons la préparation des documents suivants :

- Le nouveau référentiel de développement économique et social du Burkina Faso : il s'agit de celui qui viendra succéder au PNDES. Actuellement des réflexions sont en cours pour sa mise au point.
- La Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale 2018-2027 qui vise à l'horizon 2027 à faire du secteur agro-sylvo-pastoral « un secteur moderne, compétitif, durable

et moteur de la croissance économique, fondé sur des exploitations familiales et des entreprises agro-sylvo-pastorales performantes et assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ».

- La Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso.
- Le Plan d'actions de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso.
- La Situation de référence des terres dégradées et des acteurs de la CES au Burkina Faso.
- L'Etude sur l'économie de la dégradation des terres au Burkina Faso.
- Le Rapport sur la situation de référence, les cibles et les mesures associées de la Neutralité en matière de dégradation des terres au Burkina Faso.
- Un plan de financement du plan d'actions de la SNRCRS : ce plan doit faire ressortir le coût global du plan d'actions, les financements acquis et les contributeurs respectifs, les financements à rechercher.

Dès que l'horizon pour la tenue de la table ronde va s'ouvrir, d'autres documents pourront être élaborés pour répondre plus spécifiquement aux exigences des bailleurs de fonds.

Les PTF identifiés lors de cet exercice de mobilisation constituent déjà une masse critique de bailleurs de fonds potentiels de la SNRCRS et de son plan d'actions. Un autre exercice du même genre permettra sans aucun doute de mobiliser des bailleurs de fonds additionnels. Cet effort de mobilisation doit se poursuivre pour plusieurs raisons : (i) la fragilité écologique du pays est telle qu'il faudra observer une veille environnementale permanente et investir dans la gestion durable des terres ; (ii) le volume de financement requis pour opérationnaliser le plan d'actions est relativement élevé, (iii) pour que les impacts de la SNRCRS et du plan d'actions soient stables et durables, il faut des investissements structurants et des actions de gestion dans la durée.

En temps opportun, le Ministre de l'économie, des finances et du développement sera le principal artisan de la mobilisation des ressources financières qui se fera de façon méthodique. Il aura à ses côtés son homologue de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles.

Il est important de noter que la réussite d'une table ronde réside dans sa préparation. A cet effet, il est indiqué ci-dessous quelques mesures pratiques de nature à faciliter le processus :

1 - Mesures d'appui politiques et techniques

Ces mesures consistent à :

- Identifier un PTF comme chef de file de l'exercice comme susmentionné.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des bailleurs de fonds.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication.

2 - Mesures de mobilisation et de sensibilisation

Il s'agira d'organiser des missions :

- Auprès de certains pays de l'OCDE, notamment des pays scandinaves et du Japon ;
- Auprès de certains pays ou fonds arabes ;
- Auprès de fondations privées et d'ONG internationales.

Il reste bien entendu que ces missions s'effectueront lorsque : (i) le nouveau référentiel de développement économique et social du pays sera disponible, (ii) la situation sanitaire marquée par le COVID-19 se sera améliorée, (iii) la situation sécuritaire sera maîtrisée, (iv) les ressources financières le permettront.

3 - Tenue de la table ronde et suivi des engagements pris

De façon pratique, il est suggéré :

- D'organiser et tenir la table ronde à Ouagadougou ;
- D'établir un tableau de bord des engagements financiers et techniques pris ;
- D'assurer le suivi de la table ronde.

6. CONCLUSION

Au terme de cet exercice, l'on peut dire que les objectifs qui lui étaient assignés ont été atteints. Il est vrai que les conditions n'étaient pas idéales pour le conduire comme prévu au départ, mais les PTF consultés ont répondu au questionnaire de manière satisfaisante témoignant ainsi de leur adhésion à la SNRCRS et à son plan d'actions. Maintenant, la voie est ouverte pour initier les premières actions d'opérationnalisation du plan d'actions. Ces premières actions sont, notamment le maintien des contacts avec les PTF, la communication sur la SNRCRS et son plan d'actions, l'implication des PTF dans la mise en place de la plateforme nationale sur la GDT, la mise en application de certains des mécanismes financiers proposés par les PTF et la préparation de la table ronde. Il appartient au MAAH par le truchement de la DGAHDI d'exercer un leadership pour une mise en œuvre réussie de la SNRCRS et de son plan d'actions.

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DES AMÉNAGEMENTS
HYDRAULIQUES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES
AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES
ET DU DÉVELOPPEMENT
DE L'IRRIGATION



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

MOBILISATION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POUR LEUR CONTRIBUTION À LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE RESTAURATION, CONSERVATION ET DE RECUPERATION DES SOLS

Termes de référence pour le recrutement du consultant

Février 2020

Rapport de mobilisation des partenaires techniques et financiers - Plaidoyer en vue de la mobilisation des partenaires techniques et financiers pour leur contribution à la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso

1. Contexte et justification

Dans le domaine de la conservation des eaux et des sols, défense et restauration des sols (CES/DRS) au Burkina Faso, un grand nombre d'acteurs mènent des actions depuis plusieurs décennies dans toutes les régions du pays. Ces acteurs sont essentiellement l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les ONG, les structures de recherche, les organisations paysannes, les producteurs/-trices individuels, etc. Les techniques et technologies utilisées sont très diversifiées et visent aussi bien la restauration, la conservation et la récupération des sols.

Malgré dénormes efforts déployés par les acteurs depuis les années 1960, force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Ce constat insatisfaisant a plusieurs causes dont les plus importants sont (i) l'absence d'harmonie et de synergie entre les acteurs intervenant dans le domaine, (ii) la faiblesse de la mobilisation financière aussi bien de la part de l'Etat que de ses partenaires en vue de soutenir l'ensemble des acteurs aux fins d'aboutir à des actions de grande envergure (iii) la faible maîtrise des techniques et technologies de CES/DRS par les agents d'appui-conseil et par les producteurs/-trices, etc. Tout ce qui précède découle du fait qu'il n'existe pas un cadre d'orientation stratégique cohérent permettant de mieux structurer les efforts de tous les acteurs du domaine pour de meilleurs résultats et une meilleure capitalisation.

C'est face à ce constat que le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro Agricoles (MAAH) à travers la Direction Générale des Aménagements Hydrauliques (DGAHDI) a entrepris d'élaborer une stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des terres agricoles (SNRCRS), assortie d'un plan d'actions.

A cet effet, le MAAH avec l'appui du Programme Développement de l'Agriculture de la Coopération allemande (GIZ/PDA) et du projet de protection et réhabilitation des sols dégradés dans les zones rurales du Burkina Faso (GIZ/ProSol) a élaboré une note conceptuelle qui a abouti en Novembre 2019 à la promulgation par décret ministériel du document de stratégie et de son plan d'actions assorti. En parallèle un processus d'état des lieux de la dégradation des terres au Burkina Faso à permis de produire une situation de référence des terres dégradées et des mesures de CES/DRS. Les données disponibles concernent l'année 2018 et seront actualisées annuellement. Il s'agit dorénavant de mobiliser les ressources disponibles afin de mettre en œuvre le plan d'action de la SNRCRS.

En vue de mobiliser les partenaires techniques et financiers (PTF) pour leur contribution au processus de conduite de cette activité, il est prévu l'organisation d'un atelier de vulgarisation des différents documents élaborés sous forme de table ronde.

En prélude à la tenue de cet atelier et en vue de préparer cette rencontre, il est envisagé le recrutement d'un consultant chargé de piloter le processus et faciliter l'organisation des rencontres et la mobilisation effective des ressources nécessaires.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de préciser le mandat de ce consultant.

2. Objectif

L'objectif global de la consultation est d'assurer une bonne préparation de la rencontre, en vue de faciliter la sensibilisation et la mobilisation des PTF à soutenir le financement de la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des terres agricoles.

A ce titre, il rencontrera individuellement les PTF ainsi que lors des cadres de concertations afin de faire le plaidoyer nécessaire à l'obtention de l'engagement de ces derniers.

3. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit pour le consultant de :

- rencontrer individuellement des PTF, pour les informer et échanger avec eux sur le contenu de la SNRCRS et de son plan d'action;
- présenter aux PTF les enjeux et les défis liés à la mise en œuvre de cette stratégie ;
- expliquer aux PTF les étapes de mise en œuvre du plan de la SNRCRS, les acquis et les perspectives ;
- partager avec les PTF les besoins de financement de ce processus ;
- recueillir les dispositions (contributions diverses) et les attentes des partenaires dans le cadre du processus de mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS ;
- faire le plaidoyer auprès des PTF en vue de susciter leur soutien de tous ordres à la poursuite et à la finalisation du processus de mise en œuvre du plan d'action de la SNRCRS
- Participer à l'organisation de la rencontre de vulgarisation des documents de la SNRCRS
- Préparer les contenus des communications lors de la table ronde

4. Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les PTF sont informés du contenu de la SNRCRS et de son plan d'action ;
- les PTF sont informés des enjeux et les défis liés à la mise en œuvre de cette stratégie ;
- les contributions techniques, orientations et attentes des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS sont recensées ;
- la position des PTF par rapport au financement du plan d'actions de la SNRCRS est connue ;
- les PTF adhèrent au processus de financement de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNRCRS ;
- une note présentant les éléments et résultats des échanges individuels et/ou collectifs avec les PTF est disponible.

5. Méthodologie de conduite de l'étude

Le consultant aura d'abord une rencontre de cadrage avec le commanditaire à l'issue de laquelle il affinera sa démarche en vue d'aller à la rencontre des PTF.

Ainsi, le consultant tiendra des rencontres d'information et d'échanges avec les PTF recensés. Il produira ensuite une note faisant ressortir les éléments et résultats de ses entretiens, qui seront présentés et examiné lors de l'atelier d'information des partenaires. Le consultant sera accompagné lors de ses entretiens par la DGAHDI, (*la coopération allemande et la coopération suédoise ?*).

Le consultant disposera d'une période contractuelle de 30 jours maximum pour rencontrer les PTF. La mission du consultant couvrira la période du **02 Mars au 02 Juin 2020**.

Pour la rencontre des PTF, les structures et organisations ci-après sont suggérées au consultant :

- **Institutions de recherches** : INERA, Université de Ouagadougou, BUNASOL, WASCAL ;
- **Structures de coopération bilatérale et multilatérale** : PNUD, Kfw, Union Européenne :
 - **Ambassade** : Etats Unis, Coopération Japonaise, Coopération Taiwanaise, Coopération Italienne, Coopération Autrichienne, Pays-Bas, Suisse, Luxembourg, Coopération Belge, Coopération Danoise, PDA/GIZ, ProSol/GIZ, KFW.
- **Organismes internationaux** : CILSS, UICN, FAO, IFDC, UEMOA, CEDEAO ; Banque mondiale, USAID, BAD, PAM, UE
- **Structures faîtières des producteurs/-trices** : UNPCB, CPF, Association des Maires du Burkina (AMB).

NB. Le consultant peut suggérer aux commanditaires des PTF/structures importantes dans le cadre de ce processus non mentionnées dans ce listing qui n'est ni exhaustive ni exclusive.

6. Tâches du Consultant

Dans le cadre de cette mission, le Consultant tiendra compte des orientations de la note conceptuelle et des informations à lui fournir par le commanditaire. Les principales tâches à exécuter par le consultant sont :

- Conduire l'étude ;
- Restituer les résultats de l'étude au commanditaire ;
- Soumettre au commanditaire le rapport définitif de l'étude intégrants ses amendements et assortis des engagements et des procédures de mise à dispositions des financements ainsi que des recommandations pertinentes pour la conduite réussie du processus de financement de la mise en œuvre de la SNRCRS ;
- Faire une présentation de l'étude lors de l'atelier d'information et de plaidoyer (Table ronde) ;
- Animer l'atelier d'information et de plaidoyer (Table ronde) ;
- Elaborer un rapport d'atelier (Table ronde) ;
- Proposer au commanditaire un document d'orientation pour la poursuite du processus.

7. Rôles du commanditaire

Le commanditaire est la DGAHDI et ses rôles de commanditaire sont :

- Mettre à la disposition du consultant la documentation disponible sur le processus d'élaboration de la SNRCRS et de son plan d'actions ;
- Assurer la prise en charge logistique et financière du processus de plaidoyer ;
- Faciliter le contact du consultant avec les structures et organisations à rencontrer ;
- Assurer le suivi et la supervision de l'étude ;
- Assurer le contrôle qualité de l'étude.

8. Compétences requises

L'étude de mobilisation des PTF autour du financement de la SNRCRS sera conduite par un bureau d'études/un consultant Indépendant qui mettra à disposition une personne d'expériences qui connaît le monde des PTF et qui de par sa carrière dispose d'un portefeuille relationnel étendu pouvant être mis à contribution. Cette personne devrait être rompue des questions de formulation de politiques de développement.

Ce Spécialiste en processus politiques de développement aura le profil suivant :

- Avoir au moins un niveau BAC + 5 dans le domaine du développement rural ;
- Avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles, dont 5 ans dans le domaine de la formulation des politiques, stratégies, projets et programmes de développement rural de préférence au Burkina ;
- Justifier d'au moins une expérience en lien avec la conduite de plaidoyer pour le financement d'initiatives stratégiques ou opérationnelles ;
- Justifier d'une bonne capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction en français.

9. Durée de l'étude

L'étude aura une durée contractuelle de Trente (30) jours maximums, y comprises la restitution et la participation du consultant à l'atelier d'information et de plaidoyer. Le consultant disposera d'une période maximale de quatre-vingt-dix (90) jours pour la durée totale de sa mission. La mission du consultant couvrira la période du **02 Mars au 02 Juin 2020**.

10. Rapports et échéances de dépôt

Le consultant déposera ses rapports provisoires (**Rapport d'étude de mobilisation des PTF, Document d'orientation pour la poursuite du processus prenant en compte les éléments de la note conceptuelle**) auprès des commanditaires dans un délai maximum de deux (02) mois après le démarrage de la consultation. Le **Rapport de l'atelier d'information et de plaidoyer** pourra être remis après la tenue effective de la rencontre. La restitution au commanditaire sera organisée trois semaines au plus tard après l'entrée en vigueur du contrat du consultant. Les versions finales des rapports seront déposées en deux (02) exemplaires en format papier et en version électronique (Word et PDF sur CD-ROM) au Secrétariat de la Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation.

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE

Questionnaire aux PTF en vue de leur mobilisation pour le financement du plan d'actions de la Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols (SNRCRS) au Burkina Faso

Mesdames, Messieurs,

Identification de la partie répondante selon le cas :

- **Nom et adresse de la Coopération :**
- **Nom et adresse de l'Ambassade :**
- **Nom et adresse de l'Organisation :**
- **Nom et adresse de l'Agence :**

Par la présente je vous fais parvenir ci-joint (i) le résumé de la Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols (SNRCRS) au Burkina Faso, (ii) le résumé du plan d'actions de la SNRCRS et (iii) un questionnaire. Après avoir pris connaissance des résumés de la SNRCRS et de son plan d'action, vous êtes invité(es) à répondre aux quatre (4) questions ci-dessous. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à me saisir. Je vous remercie par avance de votre franche collaboration.

Question 1 : la gestion durable des terres (GDT) fait-elle partie de vos stratégies d'intervention dans le secteur rural au Burkina Faso ?

Si non, seriez-vous disposés à intégrer la GDT à l'avenir dans vos stratégies d'intervention dans le secteur rural au Burkina Faso ?

Question 2 : quelles propositions et orientations pratiques pouvez-vous faire pour la mise en œuvre du plan d'action de la SNRCRS ?

Question 3 : Quels appuis techniques et/ou financiers seriez-vous disposés à apporter pour la mise en œuvre du plan d'action de la SNRCRS au Burkina Faso ?

Question 4 : Quels mécanismes financiers pouvez-vous proposer pour faciliter le financement et la mise en œuvre du plan d'action de la SNRCRS au Burkina Faso ?

Pour toute question complémentaire, vous pouvez me contacter à l'adresse ci-dessous :

Issa Martin BIKIENGA
Ancien Ministre de l'agriculture
Consultant chargé de la sensibilisation et de la mobilisation des PTF en vue de leur contribution au financement du plan d'actions de la SNRCRS.
Tél. : (226) 70 26 07 58
(226) 75 95 59 03
Mail : issa_bikienga@yahoo.fr
issa32bikienga@gmail.com

ANNEXE 3 : LISTE DES PTF AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE

N°	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS
1	Coopération danoise
2	Coopération autrichienne
3	Coopération néerlandaise
4	Coopération suisse
5	Coopération suédoise
6	Coopération canadienne
7	Coopération allemande
8	Coopération luxembourgeoise
9	Coopération italienne
10	Coopération japonaise
11	Agence française de développement
12	CILSS
13	CEDEAO
14	UEMOA
15	WASCAL
16	FAO
17	SOS Sahel international
18	PNUD
19	FIDA
20	BOAD
21	IB-Bank
22	Orabank
23	Banque agricole du Faso
24	Association professionnelle des institutions de microfinance du Burkina Faso (APIM-BF)
25	Société financière de garantie interbancaire du Burkina (SOFIGIB)
26	Terre verte